

FORMATION

Préparation au Certificat de Préposé au Tir (CPT)

Durée de la formation

4 jours (35 heures) dont 1 journée sur site permettant une manipulation des explosifs en conditions réelle.



Public concerné

Ensemble des salariés dont la fonction nécessite une connaissance sur la sécurité de la mise en œuvre des produits explosifs :

- Ouvriers mettant en œuvre les explosifs
- Agents de maîtrise s'assurant de la sécurité des tirs
- Encadrants souhaitant acquérir des connaissances sur l'emploi des explosifs.

Pré requis

Maîtrise de la Langue Française écrite et orale.
Il est souhaitable pour les ouvriers d'avoir préalablement suivi une formation sur la sensibilité pyrotechnique et d'avoir occupé un poste d'aide mineur.

Depuis le décret no 2022-1328 du 17 octobre 2022 une autorisation individuelle préalable aux formations à l'emploi de produits explosifs délivré par le préfet du département du domicile est obligatoire pour suivre la formation.

Objectif de la formation

Former et préparer les stagiaires de manière optimum à l'examen de l'Education Nationale de niveau V.

Arrêté du 26 mai 1997 portant création du certificat de préposé au tir.

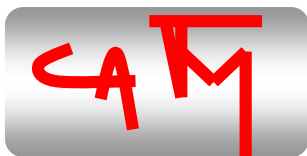
Objectif pédagogique

A l'issue de la formation, les stagiaires doivent être capables d'utiliser en sécurité les explosifs civils pour les travaux conformément à la réglementation en vigueur.

Contenu Conforme au référentiel Education Nationale



- Connaître les caractéristiques des explosifs et effets d'une explosion
- Apprendre les généralités sur les produits explosifs et leurs emplois
- Connaître les différents amorçages
- Description des équipements de travail
- Description des différentes méthodes de tir
- Connaître la réglementation et les règles générales de sécurité
- Appréhender les nuisances dues au tir
- Réaliser le chargement d'un trou de mine conformément au plan de tir du chantier.



CONSEIL ASSISTANCE EN TERRASSEMENT ET MINAGE



Mise à jour 2025

Evaluation

L'Evaluation des candidats se fait quotidiennement par l'interrogation des candidats sur les sujets traités précédemment afin de vérifier les acquis puis par une étude de cas le dernier jour de la formation.

Examen

A la suite de la formation un examen est organisé par l'inspection Académique. L'examen comprend trois épreuves :

- Oral (questions techniques et sécurité) - EP1
- Mise en œuvre d'explosif -EP2
- Ecrit de 45 mn sur la base d'une étude de cas- EP3.



Moyens pédagogiques

Cours magistral : support de cours remis aux stagiaires en début de formation
Echange et animation autour du retour d'expérience du formateur. (Vidéo...)
Exercice pratique sur chantier de la mise en œuvre des explosifs en sécurité.

Handicap

Mise en place d'un aménagement spécifique à la demande.

Intervenants

- Formatrice : Sophie DUCLOS, ingénieur expert
- Responsable administratif et Référent Handicap : Laurent BOUSQUET

Tarif

Pour l'ensemble de la semaine de formation et l'inscription à l'examen : **1 300 € HT / stagiaire**

Programmation



- Planification sur demande d'une formation à partir de 6 candidats inscrits minimum.
- Délai d'organisation : 6 mois maximum.

Réception préalable des dossiers d'inscription 1 mois avant le début de la formation.

CATM : Organisme formateur agréé

Contacts :

Sophie DUCLOS Tél : 06.80.01.52.90
Courriel : sduclos@catm-ingenierie.fr

Laurent BOUSQUET Tél : 06.18.35.55.50
Courriel : lbousquet@catm-ingenierie.fr

CONSEIL ASSISTANCE EN TERRASSEMENT ET MINAGE

Siège Social : 7 Bis Impasse des mimosas, 34 990 JUVIGNAC

Numéro de déclaration d'activité : 91340685134

RCS Montpellier TI 450 071 196 - 0031- Code APE 7112B – SIRET 450 071 196 00031